

SR/VL

A.V.N.V.I
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 80.062,50 €
Siège social : MAGNY LE DESERT (61)
Les Hautes Mellières
RCS ALENCON 419.716.436

PROCES-VERBAL DE DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 AOUT 2011

Le 29 Août 2011, à 9 heures, au siège social de la société,

Monsieur Rémy OLIVIER, ès-qualités de gérant de la société VARAM, Associée Unique a pris les décisions suivantes :

- Extension de l'objet social
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs

PREMIERE DECISION – EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

L'Associé Unique, décide, à compter du 1^{er} septembre 2011, d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- Le transport routier, en France et à l'étranger, de tous types de marchandises en provenance de France et de l'étranger.
- La mécanique, le dépannage, la réparation de tous véhicules terrestres à moteur, l'entretien de tous véhicules.

DEUXIEME DECISION – MISE A JOUR DES STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide en conséquence de la décision qui précède, de rédiger comme suit l'article 2 des statuts.

ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- Le transport routier, en France et à l'étranger, de tous types de marchandises en provenance de France et de l'étranger.
- Le négoce de tous véhicules et notamment de poids lourds
- La location de tout véhicule de transport, avec ou sans chauffeur
- La mécanique, le dépannage, la réparation de tous véhicules terrestres à moteur, l'entretien de tous véhicules.

20

TROISIEME DECISION - POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

R. OLIVIER

